Avis d'assemblée générale annuelle des actionnaires 2022 et avis d'accès aux documents reliés à l'assemblée

Vous recevez le présent avis à titre d'actionnaire de BCE Inc.

En tant que bâtisseur de premier plan de réseaux de communication au Canada et conformément à son engagement Mieux pour tous visant à respecter les normes ESG les plus élevées, BCE tiendra une assemblée générale annuelle des actionnaires 2022 uniquement virtuelle via une diffusion vidéo en direct sur le Web à https://web.lumiagm.com/418005512 à 9 h 30 (heure de l'Est) le jeudi 5 mai 2022.

Procédures de notification et d'accès

Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de notre circulaire de procuration de la direction et de notre rapport annuel (les documents reliés à l'assemblée) dans le cadre de notre assemblée générale annuelle des actionnaires aux actionnaires inscrits et non inscrits. Ainsi, au lieu de recevoir les documents reliés à l'assemblée par la poste, vous y avez accès en ligne. Le présent avis contient de l'information sur la manière d'accéder aux documents reliés à l'assemblée en ligne et de demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès donnent plus de latitude aux actionnaires, permettent de réduire sensiblement nos frais d'impression et d'envoi postal et, d'un point de vue écologique, permettent de réduire la consommation de papier et d'énergie.

Vous trouverez joint au présent avis un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions (voir « Vote » ci-après).

Il est très important que vous lisiez attentivement la circulaire avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Avis d'assemblée

QUAND

Le jeudi 5 mai 2022
à 9 h 30 (heure de l'Est)

ASSEMBLÉE VIRTUELLE

L'assemblée de cette année est une assemblée des actionnaires uniquement virtuelle à https://web.lumiagm.com/418005512

Questions soumises à l'assemblée

		Pour de plus amples détails, voir :
1	Recevoir les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, y compris les rapports d'audit	*Section 3.1 de la circulaire et notre rapport annuel 2021*
2	Élire les 13 administrateurs, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires	*Sections 3.2 et 4 de la circulaire*
3	Nommer l'auditeur, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires	*Section 3.3 de la circulaire*
4	Examiner une résolution consultative (non contraignante) sur la rémunération de la haute direction	*Sections 3.4 et Rémunération de la haute direction de la circulaire*
5	Examiner trois propositions d'actionnaire	*Section 3.5 et annexe A de la circulaire*

L'assemblée pourra également examiner toute autre question qui lui sera régulièrement soumise.

Vous pouvez vous procurer les documents reliés à l'assemblée

Sur le site Web de Compagnie Trust TSX (TSXT) :
www.documentsassemblee.com/TSXT/bce

Sur notre site Web :
BCE.ca

Sur SEDAR :
sedar.com

Sur EDGAR :
sec.gov

Vote

Veuillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Vous pouvez exercer et nous vous recommandons d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur (ou par courriel si vous êtes un actionnaire inscrit) ou par la poste.

PAR INTERNET

PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR COURRIEL

PAR TÉLÉPHONE

PAR LA POSTE

Veuillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour connaître la manière de voter au moyen de ces méthodes.

Vous pouvez aussi voter en assistant à l'assemblée virtuelle en ligne à **https://web.lumiagm.com/418005512**. Veuillez vous reporter aux instructions de la section 2.1 de la circulaire intitulée *Comment voter*.

ACTIONNAIRES INSCRITS

TSXT doit recevoir votre formulaire de procuration ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone avant midi (heure de l'Est) le 3 mai 2022.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour que votre vote soit traité avant midi (heure de l'Est) le 3 mai 2022. Si vous votez par Internet ou par téléphone, vous devez le faire avant midi (heure de l'Est) le 2 mai 2022. Vous pouvez par ailleurs être un actionnaire non inscrit qui recevra de son intermédiaire un formulaire de procuration préautorisé par celui-ci indiquant le nombre d'actions dont les droits de vote peuvent être exercés, qui devra être rempli, daté, signé et retourné à TSXT par la poste ou par télécopieur avant midi (heure de l'Est) le 3 mai 2022.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez assister ou voter à l'assemblée, vous DEVEZ suivre des étapes supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 2.1 de la circulaire intitulée *Comment voter*.

Comment demander une copie papier des documents reliés à l'assemblée

BCE enverra gratuitement une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel à tout actionnaire qui en fait la demande dans l'année qui suit la date de dépôt des documents reliés à l'assemblée sur SEDAR. Voici comment vous pouvez demander une copie papier :

AVANT L'ASSEMBLÉE

À l'adresse **www.documentsassemblee.com/TSXT/bce**, ou par téléphone en composant le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).

Veuillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver celui que vous avez déjà pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

APRÈS L'ASSEMBLÉE

Par téléphone en composant le 1-800-339-6353.

Si vous en faites la demande avant le 5 mai 2022 (la date de l'assemblée), les documents reliés à l'assemblée vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande. À partir du 5 mai 2022, les documents reliés à l'assemblée vous seront envoyés dans les dix jours civils qui suivent la réception de votre demande.

Pour recevoir la copie papier avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 16 h 45 (heure de l'Est) le 14 avril 2022 (en tenant compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal).

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez composer le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).